



Droit hébergement en déplacement

Par **jeremiase**, le **17/03/2012** à **23:12**

Bonjour,

Je travail actuellement dans une entreprise d'électricité générale, toujours en déplacement du lundi au vendredi. Ma situation est que nous partons à deux et nous nous retrouvons à deux dans une chambre d'hôtel, des fois sans même se connaître, alors est ce que le patron à le droit ? car j'ai entendu dire qu'en déplacement on devait avoir un minimum de confort. Je vous assure que se retrouver dans 12 m² avec quelqu'un qu'on ne connaît pas c'est assez dérangeant.

je vous remercie d'avance;